

CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'ATER

➡ Pièces à fournir pour tous les candidats

- Le dossier dûment complété
- Un curriculum vitae (4 pages maximum) + une liste des publications
- Une photocopie d'une pièce d'identité avec photographie

➡ Pièces à fournir selon votre situation

- Pour les candidats hors Espace Économique Européen : une copie du passeport et du titre de séjour en cours de validité

Situation du candidat	Justificatifs à produire
☐ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire appartenant à un corps de catégorie A	- Copie des arrêtés de nomination et d'appartenance au corps - Copie des contrats si déjà ATER auparavant
ATTENTION : Il vous appartient de compléter et de renvoyer à votre établissement d'origine la demande de détachement (document D du dossier)	
Pièces complémentaires à joindre si	☐ titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
	- Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs - Copie du diplôme
☐ inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches	- Attestation d'inscription et certificat de scolarité
☐ Titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs - Copie du diplôme - Copie des contrats si déjà ATER auparavant
☐ Étudiant devant soutenir sa thèse dans un délai d'un an	- Attestation d'inscription ou certificat de scolarité - Attestation du directeur de thèse - Copie des contrats si déjà ATER auparavant
☐ Doctorant contractuel (ayant cessé son activité depuis moins d'un an) titulaire d'un doctorat	- Copie des contrats - Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs - Copie du diplôme - Copie des contrats si déjà ATER auparavant
☐ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche	- Document attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche - Attestation de Doctorat ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent - Traduction des pièces non établies en français - Copie des contrats si déjà ATER auparavant